

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 19 avril 2021 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Monsieur Le Maire.

Etaient présents : B.SANCHEZ – M-A ALTIER – P.MARSEILLES – J.BERNARD – J.LEBEGUE – F.BALBI – G.MARCHAND – A.MARCHAND – D.MAUCCI – T.SABATIER – S-LLORET – D.BLANC – J-F TRAMIER – C.ROS – V.VICENTE – P.CHARLES – N.GILLET – Y.TRUC – N.AIME – C.ASTIER – D. CORNILLON – M.CASTELAS – B.ROMANINI

Procurations A. GARCIA à T. SABATIER

Absents excusés : M. LOPEZ– B. RIGGIO

1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. CHARLES Patrice se porte candidat et est élu à l'unanimité.

25 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Rapporteur : M. PEYRON.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

25 votes pour.

3/CN'AIR - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT SUR LES PARCELLES DU SECTEUR DE GAGNE-PAIN

Rapporteur : M. PEYRON.

Vu le rétro planning proposé en annexe, le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet proposé par CN'AIR et autorise M. Le Maire à signer avec CN'AIR toute convention foncière relative au projet photovoltaïque flottant sur les parcelles du secteur Gagne-Pain dont la commune se porte acquéreur.

25 votes pour.

4/CONTRAT MUTUALISE D'ASSURANCE STATUTAIRE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Rapporteur : M. PEYRON.

Le Conseil Municipal donne son accord pour résilier le contrat en cours pour permettre l'adhésion au contrat du Centre de Gestion de Vaucluse et autoriser à M. Le Maire de signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion. Accord pour adhérer au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables à la collectivité.

25 votes pour.

5/CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE/PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION HERPETOLOGIQUE PROVENCE ALPES MEDITERRANEE

Rapporteur : M. PEYRON.

Le Conseil Municipal approuve le conventionnement avec la Communauté de Commune Rhône Lez Provence afin de permettre à l'Association Herpétologique Provence Alpes Méditerranée d'utiliser le domaine public/privé de l'Espace Naturel Sensible de l'Ile Vieille pour mener des études liées aux reptiles et autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

24 vote pour.

1 vote contre (P.CHARLES)

6/SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2021

Rapporteur : Mme BERNARD.

Mme ALTIER Marie-Andrée, Monsieur LEBEGUE Jean, Madame BALBI Francette et Madame GILLET Nadine quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Très fragilisées par le confinement et la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de coronavirus, les associations gardent le lien avec leurs adhérents et la Commune. Entre difficultés financières et baisse du nombre d'adhérents, il est proposé que le montant de chaque subvention 2021 soit maintenu.

Il est précisé que les associations ont rempli leurs obligations pour l'octroi d'un financement public et que les montants ci-dessous sont prévus au Budget Primitif 2021 au chapitre 65 Article 6574.

Le Conseil Municipal approuve l'octroi des subventions suivantes :

Associations	Montant
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	180,00 €
APPRENDRE DES ANCIENS	300,00 €
C.H.C.M.	1 500,00 €
CYCLO CLUB – VELO CLUB DE MONDRAGON	530,00 €
F.N.A.C.A.	450,00 €
NUANCES	250,00 €
FORME ET BIEN-ETRE	300,00 €
FOYER DE L'AGE D'OR	700,00 €
FOYER DES JEUNES	3 500,00 €
JUDO CLUB	1 500,00 €
LA SOUCO DE DERBOUX	3 000,00 €
LES VIEUX DRAGONS	250,00 €
SOU DES ECOLES LAÏQUES	3 500,00 €
SPORTING CLUB MONDRAGON	4 500,00 €
STE CHASSE ST HUBERT	460,00 €
STE PECHE GAULE DU RHONE	900,00 €
TENNIS CLUB	2 200,00 €
SOCIETE DE CHASSE DERBOUX	120,00 €
VENDAQUI	200,00 €

21 votes pour.

7/SUBVENTION ET CONVENTION POUR LE COMITE DES FETES - ANNEE 2021

Rapporteur : Mme BERNARD.

Mme ALTIER Marie-Andrée, Madame BALBI Francette et Madame GILLET Nadine reprennent part aux débats.

M. LEBEGUE quitte la salle et ne prend pas part au vote.

L'assemblée est favorable pour attribuer la subvention annuelle pour l'année 2021 à 38 500,00 € à l'association du Comité des Fêtes (sous réserve de la réalisation de la Fête du Drac) et autoriser le Maire à signer la convention nécessaire à l'octroi de cette subvention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

24 votes pour.

8/SUBVENTION A L'UNION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Rapporteur : Mme ALTIER.

Les membres du Conseil approuvent le versement d'une subvention d'un montant de 100,00 € à l'union des délégués départementaux de l'éducation nationale.

25 votes pour.

9/SUBVENTION AU SYNDICAT D'INITIATIVE DE BOLLENE - ANNEE 2021

Rapporteur : M. PEYRON.

Les membres du Conseil approuvent le versement d'une subvention d'un montant de 200,00 € au Syndicat d'Initiative de Bollène.

25 votes pour.

10/REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Rapporteur : M. PEYRON.

L'assemblée approuve le règlement intérieur pour les utilisateurs du service de l'enlèvement des encombrants tel qu'annexé.

25 votes pour.

11/MODIFICATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE, CREATION D'UNE COMMISSION ET ELECTION DES MEMBRES

Rapporteur : M. PEYRON.

Le Conseil Municipal valide le découloignement de la commission Urbanisme/Agriculture/Compétences générales de la manière suivante :

- Commission Urbanisme/Compétences générales
- Commission Agriculture

Le conseil municipal procède à l'élection des membres devant composer les 2 commissions de la manière suivante :

Commission Urbanisme / Compétences générales :

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| 1- SANCHEZ Benoit | 5- ROMANINI Bruna |
| 2- TRAMIER Jean-François | 6- CASTELAS Morgane |
| 3- LEBEGUE Jean | 7- CHARLES Patrice |
| 4- SABATIER Thierry | 8- CORNILLON David |

Commission Agriculture:

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| 1- ROMANINI Bruna | 5- MARCHAND Guy |
| 2- TRAMIER Jean-François | 6- GILLET Nadine |
| 3- LEBEGUE Jean | 7- MAUCCI Denis |
| 4- SABATIER Thierry | 8- CORNILLON David |

25 votes pour.

12/APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCRLP

Rapporteur : M. SANCHEZ.

Les membres du Conseil approuvent la modification des statuts de la CCRLP prenant en compte notamment le transfert de la compétence transport et mobilité ainsi que la modification de l'intérêt communautaire concernant la Halle de Derboux et l'Espace Culturel de la Gare.

25 votes pour.

13/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES ELECTRIQUES DE LA CCRLP AUX COMMUNES

Rapporteur : M. SANCHEZ.

L'assemblée approuve la convention de mise à disposition de véhicules électriques de la CCRLP à la commune.

25 votes pour.

14/REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Rapporteur : M. PEYRON.

Le conseil Municipal adopte le projet de travaux de réseaux d'assainissement « Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées présent dans l'emprise du BEAL et recherches complémentaires des anomalies d'ECPM », évalué à 528 533 € HT dont le détail figure en note jointe. Il valide que cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) soit réalisée selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée selon la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement. Enfin, il approuve la sollicitation de l'aide financière de l'Agence de l'Eau et différents partenaires pour la réalisation de cette opération.

25 votes pour.

15/MODIFICATION DE CONCESSION TRENTENAIRE EN PERPETUELLE AU CIMETIERE PEYRAFEUX I APPARTENANT A LA FAMILLE VERCASSON

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité de modification de concession trentenaire en perpétuelle au cimetière Peyrafeux I appartenant à la famille VERCASSON.

25 votes pour.

16/ MODIFICATION DE CONCESSION TRENTENAIRE EN PERPETUELLE AU CIMETIERE PEYRAFEUX I APPARTENANT A LA FAMILLE BERENGUIER

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité de modification de concession trentenaire en perpétuelle au cimetière Peyrafeux I appartenant à la famille BERNGUIER.

25 votes pour.

17/ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE DANIEL PHILIBERT

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité d'attribution d'une concession trentenaire à titre gracieux au profit de M.PHILIBERT.

25 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Arrêté décidant de la révision des loyers des biens communaux :

Le loyer mensuel de la place de parking occupée par Monsieur CAUSSE Michel est porté à 44€07 à compter du 1^{er} avril 2021 (loyer actuel 43€43) – Arrêté n° 152/2021.

- Gestion des cimetières:

Acquisition d'une concession cinquantenaire n°11 le 15 mars 2021, 2 Pl. Allée des Eglantiers à Peyrafeux II pour un montant de 425€ à Monsieur PELISSIER Bernard et Madame RUELLE Maria née PELISSIER.

QUESTIONS DIVERSES

M. CHARLES a sollicité M. Le Maire en date du 8 avril 2021 par écrit sur une question concernant les affaires de la commune.

M.CHARLES précise que lors de la dernière Commission Travaux / Réseaux / Bâtiments, nous avons évoqué la possibilité de préempter pour acquérir la propriété de Mme COURTIN située entre la rue de la Paix et la Rue de Moulin.

Il sollicite les suites envisagées à ce projet.

M. Le Maire répond que l'ensemble des membres de cette commission ont émis un avis favorable pour l'acquisition de ce bien immobilier par préemption permettant ainsi :

- D'engager un projet de mise en valeur de la porte du Moulin et plus largement de l'ensemble du bâtiment jouxtant cette dernière par la démolition de la maison de Mme COURTIN

- De réaliser un lavoir couvert par une toiture (style halle) posée sur 4 colonnes en fonte, changeant de couleur au grès des saisons par sa floraison

- De permettre aux personnes arrivant de Pont Saint Esprit d'avoir cette vue magnifique sur ce beau patrimoine (la Porte du Moulin) et avoir envie de rentrer dans le cœur du village pour le découvrir

Il précise qu'il a réalisé une visite de la bâtisse ce qui lui a permis de se faire un premier avis et d'échanger avec la propriétaire. En effet, il lui semble tout à fait normal d'aller à la rencontre des administrés, connaître leur histoire, leurs attentes, leurs difficultés....

Il a par la suite sollicité les Architectes des Bâtiments de France afin d'orchestrer une visite sur place. Le verdict fût sans appel, avis plutôt défavorable.

Le contexte politiquement « tendu » et la présence de l'association des maisons paysannes invitent à la plus grande prudence.

M. Le Maire n'a pas exercé son droit de préemption sur cette maison. Le secteur restera à l'identique de ce qu'il est aujourd'hui.

Il indique qu'il convient de garder le cap car le programme se veut ambitieux. Le mandat est propice à de belles réalisations et des services de qualité pour nos administrés. Il sait pouvoir compter sur l'ensemble des élus.

M. MAUCCI a sollicité la Mairie en date du 10 mars 2021 par écrit sur plusieurs questions concernant les affaires de la commune.

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur portant sur les questions en séance du Conseil, les Conseillers Municipaux ont le droit de présenter des questions orales relatives aux affaires de la Commune et à l'activité des services municipaux (art. L. 2121-19).

Le nombre de ces questions est limité à une par séance pour chacun des Membres afin de ne pas alourdir l'ordre du jour.

Par conséquent, à l'identique du dernier conseil municipal, une question est examinée.

M. MAUCCI sollicite les montants des acquisitions, frais de démolition et coûts des travaux concernant l'ancienne place et Hôtel de la Gare avec création de la Halle.

M. Le Maire répond que le projet global de construction de la Halle Culturelle et Sportive de Mondragon a été orchestré par la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

Ce bâtiment était jusqu'alors défini dans l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « construction, de l'aménagement, de l'entretien des équipements sportifs et culturels ». A ce titre, il invite M. MAUCCI à se rapprocher du Président de la CCRLP pour obtenir l'ensemble des éléments budgétaires souhaités.

La séance est levée à 19h40.


Le Maire
Christian PÉRON.

Fait à MONDRAGON, le 21 avril 2021

Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.

